

LE PROJET

Il vise à renforcer la conservation des habitats et espèces menacés de 5 sites Natura 2000 des garrigues gardoises

Durée du projet

De Septembre 2021 à Septembre 2026

Un projet porté par...

le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon et 8 partenaires associés : Chambre d'Agriculture 30, Département du Gard, Fédération Départementale des CIVAM¹ 30, CEN Occitanie, COGARD, CPIE du Gard, Ecologistes de l'Euzière, La Capelle-et-Masmolène







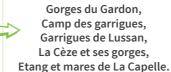












AGRICULTURE

des GARRIGUES GARDOISES

& BIODIVERSITÉ

Agriculteurs

Éleveurs
professionnels et amateurs
Centres équestres

-- Le dispositif

pour les agriculteurs

Pratiques agricoles favorables à la biodiversité

Objectif

Accompagner les agriculteurs pour concilier production et préservation de la biodiversité.

Productions concernées

Viticulture, arboriculture et oléiculture, maraîchage, grandes cultures, plantes à parfum aromatiques et médicinales...



Contact FD CIVAM 30

Bruno LOQUET tél. 07.66.56.06.08 loquet@civamgard.fr







¹Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural



Pratiques agricoles favorables à la biodiversité

Un plan d'actions sur 5 ans

*Agriculteurs volontaires, contactez-nous! 🔉

Modes de production et filières concernées

- Tous les types de mode de production (conventionnel, AB, certifié...).
- Toutes les filières : viticulture, arboriculture, maraîchage...

Diagnostic

2022

des pratiques agricoles pour une gestion favorable à la biodiversité

Quand et comment?

2022 Mai Août

1 entretien (2h environ)

Objectifs:

- Connaître vos pratiques agricoles et les enjeux du territoire.
 - Référencer vos pratiques les plus favorables à la biodiversité.
- Identifier vos besoins:
 conseil, formations, échanges de pratiques,
 accompagnement collectif...

Accompagnement



des agriculteurs pour la mise en œuvre de pratiques en faveur de la biodiversité

Quand et comment?

Période 2023 2026 Diagnostic agro-environnemental, appui technique voire matériel à l'évolution des pratiques.

Objectifs:

Vous accompagner pour mettre en place des pratiques agricoles favorables à la biodiversité.

Exemples:

- Plantations de haies, d'arbres.
- Mise en place de nichoirs, abris.
- Enherbement, culture de prairies permanentes ou autres (luzernières).
 - Alternatives aux produits phytosanitaires.
- Mais aussi : journées techniques, formations...
- Il existe aussi deux autres dispositifs spécifiques pour les éleveurs, n'hésitez pas à nous contacter !

Vous êtes agricultrice-teur implanté-e dans les zones concernées par le projet, contactez-nous!



Fédération Départementale des CIVAM du Gard 216 Chemin de Campagne 30250 SOMMIERES - tél : 07.66.56.06.08 loquet@civamgard.fr www.civamgard.fr







